



1981



Distr.  
LIMITEE

ST/ECA/PSD.2/19  
9 février 1982

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

# NATIONS UNIES CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième session de la Conférence commune  
des planificateurs, statisticiens et  
démographes africains

Addis Abeba, 8 - 17 mars 1982

## RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DES DIRECTEURS DES CENTRES PARTICIPANT AU PROGRAMME DE FORMATION STATISTIQUE POUR L'AFRIQUE (PFSA) (Addis Abeba, 2-6 novembre 1981)

### Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX . . . . .	1 - 6	1
B. ORDRE DU JOUR . . . . .	7	2
C. COMPTE RENDU DES DEBATS . . . . .	8 - 13	2 - 3
D. RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'EXECUTION DU PFSA . . . . .	14 - 29	4 - 7
E. INTEGRATION DE LA STATISTIQUE ET SES INCIDENCES SUR L'ENSEIGNEMENT . . . . .	30 - 37	7 - 9
F. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION ET LE PERSONNEL DES SERVICES STATISTIQUES . . . . .	38 - 52	9 - 11
G. ELABORATION CONCERTEE DE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT . . . . .	53 - 96	12 - 20
H. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE . . . . .	97 - 136	12 - 27
I. ETAT ACTUEL DE LA RECHERCHE DANS LES CENTRES DE FORMATION . .	138 - 151	27 - 31
J. DIFFUSION DES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION . .	152 - 163	31 - 32
K. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION. . . . .	164	33
L. DIVERS . . . . .	165 - 167	33
M. ADOPTION DU RAPPORT . . . . .	168	33

## A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième réunion des Directeurs des centres participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) s'est tenue au siège de la CEA à Addis-Abeba, du 2 au 6 novembre 1981. Elle a été ouverte par le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission.
2. Ont participé à la réunion les directeurs des centres ci-après du PFSA ou leurs représentants : Centre européen de formation des statisticiens-économistes des pays en voie de développement (CESD), Paris; Department of Statistics, National University of Lesotho, Maseru; Department of Statistics, University College of Botswana, Gaborone; Department of Statistics, University of Ghana, Legon; Department of Statistics, University of Ibadan, Ibadan; Ecole de statistique d'Abidjan, Abidjan; Eastern Africa Statistical Training Centre (EASTC), Dar-es-Salaam; Institut africain et mauricien de statistique et d'économie appliquée (IAMSEA), Kigali; Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA), Rabat; et Institut de statistique, de planification et d'économie appliquée (ISPEA), Yaoundé. Un représentant du centre de Munich pour le recyclage des statisticiens-économistes des pays en voie de développement, centre associé du PFSA, était également présent.
3. Ont également participé aux travaux, en leur qualité de représentants des utilisateurs des centres, les représentants des pays suivants : Ethiopie, Kenya, Congo, Sénégal et Zimbabwe.
4. Etaient également représentés le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
5. Des observateurs représentant les organismes suivants ont aussi participé aux travaux de la réunion : Commonwealth Fund for Technical Co-operation (CFTC), Londres; Institute for Development Studies (IDS), University of Sussex, Brighton; Institut international de statistique (ISI), Vooburg; Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Paris; Ministère de la coopération et du développement, Paris (France); Ministère de la coopération économique, Bonn (République fédérale d'Allemagne); Office statistique des Communautés européennes (OSCE), Luxembourg; et Overseas Development Administration (ODA), Londres.
6. Ont été élus : président, M.L. Diop, Directeur du CESD; vice-président, M. S.I.K. Odoom; directeur du département de statistique, Université du Ghana; rapporteur, M. V.E. Muba, directeur p.i. de l'EASTC.

B. ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Allocution d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions relatives à l'organisation
4. Rapport d'activité sur l'exécution du PFSA
5. L'intégration de la statistique et ses incidences sur l'enseignement
6. Examen du rapport du Groupe de travail sur l'organisation et le personnel des services statistiques
7. Elaboration concertée de programmes d'enseignement
  - i) examen d'un modèle de programme de cours pour la formation de niveau moyen
  - ii) rôle des centres dans la formation en vue de la réalisation du PADEM
  - iii) programme d'organisation de journées d'étude/séminaires
  - iv) échange de professeurs
8. Assistante technique et financière
  - i) Bourses d'étude
  - ii) Autres formes d'assistance
9. Etat actuel de la recherche dans les centres de formation
10. Diffusion de l'information sur les activités de formation
11. Date et lieu de la prochaine réunion
12. Divers
13. Aoption du rapport

C. COMPTE RENDU DES DEBATS

Allocution d'ouverture

8. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint a fait un bref historique du PFSA et des ses objectifs. Le PFSA était devenu opérationnel en 1978 à la suite de la recommandation d'un groupe de travail spécial qui avait été chargé d'examiner le problème de la pénurie de personnel statistique dans la région. Il fallait apporter une assistance à certains centres désignés comme centres participant au PFSA si l'on voulait donner à l'Afrique une certaine autosuffisance en matière de

personnel statistique d'ici 1990. Le PNUD avait pu faire démarrer le programme en lui allouant un montant de 1,3 million de dollars des Etats-Unis, prélevé au titre de l'élément régional pour la période allant de juillet 1978 à décembre 1981. Beaucoup d'autres organismes avaient depuis lors apporté une assistance directe au programme. Le Secrétaire exécutif adjoint a remercié les représentants des divers organismes de l'aide que ces derniers avaient fournie ainsi que de l'intérêt qu'ils continuaient à porter au programme, comme en témoignait leur présence à la réunion.

9. Il a ensuite rappelé les travaux de la première réunion des directeurs et souligné que certains sujets qui seraient étudiés dans le cadre des progrès accomplis depuis lors avaient aussi été inscrits à l'ordre du jour en tant que questions distinctes. Il s'agissait de :

- a) l'élaboration concertée des programmes d'enseignement
- b) l'assistance technique et financière
- c) la diffusion de l'information sur les activités de formation

10. Au titre de l'élaboration concertée des programmes d'enseignement, parmi les questions devant être examinées figuraient le rôle des centres PFSA dans la formation du personnel nécessaire pour le Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages (PADEM), l'examen d'un programme-type de cours pour la formation du personnel intermédiaire dans les centres des pays francophones et anglophones, le programme de stages/séminaires et l'échange de personnel enseignant entre les centres PFSA.

11. Concernant l'assistance technique et financière, le Secrétaire exécutif adjoint a annoncé que le PNUD avait accepté de continuer à apporter son soutien au PFSA au niveau régional (notamment une assistance spéciale aux pays africains d'expression portugaise) en affectant à ce titre un montant de 2 millions de dollars des Etats-Unis pour la période quinquennale allant de janvier 1982 à décembre 1986. Il a remercié le PNUD de son appui constant.

12. Bien que la CEA ait l'intention de continuer à solliciter un soutien régional pour le programme, le Secrétaire exécutif adjoint a invité les directeurs à tout faire pour que leurs gouvernements respectifs utilisent leurs chiffres indicatifs de planification (CIP) pour la formation statistique. Ce qui était d'autant plus nécessaire que d'une part les fonds régionaux susmentionnés n'étaient pas suffisants pour couvrir les besoins de la région et que d'autre part le financement de nombreux éléments du PFSA se faisait plus efficacement au niveau national.

13. Il a ensuite informé les participants à la réunion que la Communauté économique européenne (CEE) n'avait pas encore donné de réponse au sujet du financement régional du PFSA.

## D. RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'EXECUTION DU PFSA

14. Un représentant du secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour sur la base du document ST/ECA/STPA/DM.2/1. Le PFSA avait connu une expansion rapide au cours des deux dernières années faisant suite à une période transitoire consacrée essentiellement aux questions d'organisation. Le personnel du projet avait été en place pendant une grande partie de la période malgré certains changements intervenus notamment en ce qui concerne les postes de conseillers pour la formation statistique. Néanmoins, le volume de travail était tel qu'il avait été jugé nécessaire de renforcer l'équipe par le recrutement d'un troisième conseiller pour la formation statistique.
15. L'assistance aux centres du PFSA avait continué, surtout sous la forme d'envoi de professeurs invités spécialistes dans divers domaines et d'octroi de bourses pour la formation de formateurs. Des missions de consultation avaient été également entreprises auprès de divers institutions et organismes donateurs pour déterminer dans quelle mesure ces derniers pouvaient apporter une assistance au PFSA. L'élargissement du PFSA nécessitait la conjugaison des efforts de tous les organismes d'aide bilatérale et multilatérale intéressés par la formation statistique en Afrique. La composante régionale financée par le PNUD constituait dans ce contexte un mécanisme permettant de coordonner les activités et d'intervenir dans certains domaines précis.
16. La question relative à l'assistance spéciale aux pays africains d'expression portugaise en matière de formation statistique avait reçu toute l'attention qu'elle méritait au cours de la période considérée. Les pays du groupe, lors d'une réunion de leurs représentants, avaient recommandé la régionalisation du Centre de Lubango (Angola), en vue d'assurer la formation du personnel statisticien de niveau moyen dont ils avaient besoin.
17. Enfin, le secrétariat avait entrepris, conformément à la recommandation de la première réunion des Directeurs des centres du PFSA, l'élaboration d'un programme-type de formation des cadres moyens en statistique dans les pays africains anglophones et francophones. En outre, la diffusion des informations sur les activités de formation statistique avait continué grâce à la publication de l'"Echos du PFSA" et du Répertoire des centres du PFSA. Ces questions seraient réexaminées au titre d'autres points de l'ordre du jour.
18. Les participants ont félicité le secrétariat pour l'oeuvre qu'il avait accomplie au cours des deux dernières années dans le cadre de l'exécution du PFSA. Ils ont souhaité vivement que des solutions appropriées soient trouvées pour permettre le recrutement d'un autre conseiller pour la formation statistique compte tenu du développement des activités.
19. La question relative à la formation des formateurs a été longuement débattue. Certains participants étaient d'avis que cette formation était freinée par le manque de candidats qualifiés. D'autres ont soutenu que l'un des principaux problèmes résidait dans l'absence de statuts appropriés pour le personnel enseignant. Un problème connexe était celui de la rigidité des statuts de la fonction publique. En effet, dans certains pays, ces statuts contenaient une liste des établissements de formation agréés par l'Etat en vue de l'intégration dans les différents corps des fonctionnaires, ce qui limite les possibilités de formation. En outre, le statut juridique des centres du PFSA empêchait souvent le recrutement d'africains qualifiés et motivés pour l'enseignement, non originaires des pays hôtes. Il a

été suggéré que le secrétariat attire l'attention des autorités sur ces problèmes lors des missions qu'il effectuait dans les pays en vue d'y apporter une solution appropriée. On a également évoqué la question de prise en charge des candidats après la formation, question qui, si possible, devrait trouver une solution globale dans le cadre du PFSA. D'une manière générale, les participants ont estimé qu'il était nécessaire de procéder à une planification à moyen et à long terme de la formation des formateurs au niveau des centres du PFSA au lieu d'adopter des solutions de circonstance.

20. Certains participants ont déploré le manque d'information sur la procédure de demande de bourses PFSA pour la formation des formateurs. Le secrétariat a rappelé cette procédure et s'est proposé de l'inclure également dans le prochain numéro de l'"Echos du PFSA".

21. De nombreux participants ont convenu que l'on devrait, dans l'avenir s'efforcer de créer en Afrique une structure permettant d'assurer la formation des formateurs. Il s'agissait là d'une solution économique, mieux adaptée aux réalités africaines qui garantissait que les stagiaires formés seraient effectivement employés. Certains centres du PFSA se préparent à intensifier leurs activités dans ce domaine. Dans ce cadre, il a été prévu de transférer en Afrique, à longue échéance, le CESD qui était le seul centre du PFSA situé en dehors de la région. Il a été suggéré que les centres francophones notamment, pourraient se charger de former des titulaires du diplôme d'ingénieur statisticien-économiste pour qu'ils puissent à leur tour se charger de la formation, en organisant des travaux pratiques sous supervision qui feraient partie des programmes des centres. Ces travaux pourraient déboucher sur un doctorat de 3ème cycle. On a émis le vœu que le financement de ce type de formation des formateurs dans le cadre du PFSA reçoive une attention favorable.

22. Les participants ont estimé que la formation des formateurs en Afrique pourrait utilement être complétée par des stages de formation de courte durée en dehors de la région. Certains centres du PFSA avaient déjà adopté une telle politique. Certains participants ont évoqué le manque d'information sur les possibilités de formation. Le secrétariat a indiqué qu'il envisageait de diffuser les renseignements sur les stages assurés par les établissements de formation situés à l'extérieur de l'Afrique. Pour sa part, le représentant du Centre de Munich a donné des informations sur les activités de son centre et sur la documentation disponible s'y rapportant. Un participant a souhaité qu'un répertoire de tous les centres susceptibles de former des formateurs soit établi.

23. En ce qui concerne les professeurs invités, on a souligné les difficultés relatives à l'identification des candidats et à la procédure de recrutement. Tout d'abord, la CEA recevait des centres du PFSA de demandes de professeurs invités. Elle se mettait alors en rapport avec les candidats éventuels pour savoir s'ils étaient intéressés et disponibles et recevoir les renseignements personnels nécessaires. Ensuite, la CEA transmettait ces renseignements aux centres intéressés pour approbation. Après quoi, la CEA faisait une offre aux candidats retenus qui, après avoir accepté l'offre, devaient recevoir l'autorisation de leurs employeurs. Ce n'est qu'à ce moment que la CEA approuvait l'autorisation de voyage et donnait des instructions pour le paiement de l'indemnité de subsistance journalière. On a indiqué que le CESD, en collaboration avec l'INSEE, apportait un concours précieux dans l'identification de ces candidats pour ce qui est des centres francophones. On a en outre suggéré que les centres eux-mêmes transmettent à la CEA, dans la mesure du possible, les noms et les adresses des professeurs invités qu'ils souhaitaient accueillir.

Le représentant de l'ODA a informé la réunion de l'existence d'un répertoire de consultants au Royaume-Uni qui pourrait faciliter l'identification des professeurs invités originaires de ce pays. Le secrétariat a exprimé le souhait de recevoir des exemplaires de ce répertoire de même que les répertoires du genre établis dans d'autres pays. Il a en outre porté à la connaissance des participants l'existence d'un répertoire des spécialistes africains en statistique, élaboré par la CEA, qui avait grandement contribué à l'identification des consultants africains. Le secrétariat a recommandé, en vue d'accélérer la procédure de recrutement, que les centres demandeurs lui fassent connaître rapidement, par télégramme, leur décision quant à l'acceptation ou non des candidats proposés.

24. Un participant a fait observer qu'il était difficile de formuler à l'avance des demandes de professeurs invités car ces demandes étaient faites quand son centre rencontrait des difficultés en matière d'effectifs. Le secrétariat a constaté qu'il recevait périodiquement de ce centre des demandes d'assistance dans certains domaines précis. Il a donc suggéré que ce centre lui fasse connaître à l'avance les besoins prévisibles, étant entendu que les demandes exceptionnelles pourraient être prises en considération dans la limite des ressources disponibles.

25. Les participants ont recommandé que le secrétariat élabore un questionnaire sur les besoins annuels des centres du PFSA en matière de bourses de formation des formateurs et de professeurs invités. Ce questionnaire serait envoyé aux différents centres qui devraient ensuite le retourner à la CEA dûment rempli. Passé un délai de deux mois, on pourrait considérer que les centres qui n'avaient pas envoyé ce questionnaire n'avaient pas de demandes à satisfaire dans ces domaines.

26. Compte tenu de l'augmentation rapide des demandes en statisticiens, les participants ont également souhaité que le secrétariat procède à la mise à jour de l'étude effectuée en 1977 sur l'évaluation des besoins en matière de formation statistique. Le secrétariat a indiqué que ce point figurait déjà dans son programme de travail. Les chiffres de 1977 étaient révisés périodiquement et constituaient toujours une base raisonnable pour la poursuite des travaux dans le cadre de l'exécution du PFSA. Les résultats de la nouvelle enquête permettraient de procéder aux ajustements nécessaires.

27. Le représentant de l'EASTC a informé les participants que la CEE avait manifesté sa volonté de financer une partie du programme de construction de locaux pour son centre.

28. La représentante du Sénégal, a, de son côté, porté à la connaissance des participants que le Collège de statistique de l'Ecole nationale d'économie appliquée de Dakar commencerait à offrir, à partir de cette année, des services régionaux en formant des ingénieurs des travaux statistiques pour les pays du Sahel. Le centre avait sollicité une assistance sous forme d'envoi de professeurs invités et d'octroi de bourses de formation de formateurs.

29. Des observations ont porté sur la possibilité d'établir des liens entre les centres du PFSA et des universités situées à l'extérieur de l'Afrique jouissant d'une renommée en matière de statistique, idée différente de celle des centres associés étudiée ailleurs dans le rapport. Le représentant de l'ISI a déclaré que certaines universités britanniques et peut-être d'autres universités étrangères avaient commencé à établir des liens de cette nature. Les modalités étaient certes différentes, mais l'on s'accordait sur l'idée de permettre à des étudiants inscrits en année de maîtrise dans la faculté des sciences de son pays de faire une partie de leurs études dans un autre centre. On a fait remarquer qu'il fallait bien entendu arrêter les modalités pratiques régissant ces liens de façon précise.

#### E. INTEGRATION DE LA STATISTIQUE ET SES INDICES SUR L'ENSEIGNEMENT

30. En présentant le document de base intitulé "Intégration de la statistique et ses incidences sur l'enseignement" (ST/ECA/STPA/DM.2/2), le secrétariat a mentionné le problème du manque de communication entre les statisticiens. Il existait en effet un manque de communication aux échelons national et international à la fois. On a également mentionné la conclusion à laquelle avait abouti la Conférence des statisticiens du Commonwealth, à savoir que dans la plupart des pays, l'enseignement n'assurait pas la formation requise pour travailler dans un bureau de statistique de l'Etat. Deux questions de caractère international ayant fait l'objet de longues discussions ont également été soulevées dans le cadre de la situation en Afrique. Il s'agissait des méthodes de formation et de spécialisation des statisticiens et leur incidence sur le manque de communication. A cet égard, les participants ont décrit dans leurs grandes lignes les différentes possibilités d'y remédier.

31. Au cours des débats qui ont suivi, il a été souligné que le problème était dû moins à la spécialisation qu'aux méthodes de formation elles-mêmes. Il a été rappelé que dans la sous-région de l'Afrique de l'Est, ces questions avaient déjà été examinées en détail et que le contenu du cours actuellement dispensé par le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est avait tenu compte de la nécessité d'intégrer les statistiques. La présence des stagiaires du centre s'est révélée d'une très grande utilité non seulement dans les bureaux de statistique mais encore dans d'autres institutions où ces stagiaires avaient travaillé. Au niveau universitaire, l'Institute of Statistics and Applied Economics (ISAE) de l'Université de Makerere avait créé un grade universitaire connu sous le nom de B. Stat. qui prenait en considération les principaux éléments de l'intégration. Ce qui avait permis à l'Institut d'assurer deux programmes : le B. Sc. pour les étudiants ayant des dispositions pour les travaux théoriques et le B. Stat. à l'intention des administrateurs-stagiaires. Il a été suggéré que dans l'examen du problème de l'intégration, l'expérience faite à l'ISAE soit prise en considération. A cet égard, le secrétariat a signalé qu'il fallait évaluer cette expérience avant même d'envisager la possibilité de l'étendre à d'autres institutions. Les données disponibles ne corroboraient pas l'opinion selon laquelle, en se contentant d'accorder, dans les programmes, une grande place à l'aspect pratique et en recourant même à des enseignants dont l'expérience pratique était limitée, les établissements intéressés pourraient former des statisticiens "polyvalents" ou "spécialisés". Les participants ont été informés qu'il convenait, lors de l'évaluation du programme à l'intention des administrateurs-stagiaires (B. Stat.) de noter que la quasi-totalité des élèves inscrits au programme étaient des stagiaires en cours d'emploi ayant travaillé assez longtemps dans les bureaux nationaux de statistique et que certains membres du corps enseignant avaient déjà une certaine expérience professionnelle.



32. Les participants ont estimé que l'intégration était souhaitable mais qu'il était possible de la réaliser plus efficacement en améliorant les méthodes de formation de manière à obtenir un dosage judicieux de connaissances théoriques, de notions méthodologiques et des travaux pratiques. Cependant, il a été souligné que la formation théorique, si elle ne pouvait en aucun cas remplacer la formation sur le tas, pouvait en réduire la période au minimum. Il était également nécessaire de modifier le contenu des programmes dans certains centres, en particulier si l'intégration supposait la formation de statisticiens polyvalents et capables de s'adapter à toutes les situations. Il a néanmoins été jugé inapproprié d'inscrire dans le cadre des programmes une vaste gamme de statistiques officielles qui, en règle générale, ne contribuaient pas à la réalisation des objectifs d'intégration. Le secrétariat a fait remarquer que la plupart des centres de formation en Afrique offraient sous une forme ou sous une autre des cours de statistiques officielles. L'Université d'Ibadan, par exemple, offrait aux étudiants des premières années d'université un cours de statistiques officielles et, au niveau de la maîtrise, un autre sur les questions de méthodologie des statistiques officielles. A cet égard, l'Université du Ghana envisageait d'organiser des cours similaires.

33. Les participants ont également noté que le stade auquel avait normalement lieu la spécialisation dans les centres africains de formation n'avait pas d'incidences sur l'intégration. Les étudiants se spécialisaient en général au niveau de la maîtrise (M.Sc.) ou à un niveau supérieur.

34. L'accent a été mis sur la période d'apprentissage dans le cadre d'un programme débouchant ou non sur un grade universitaire - dont la durée pourrait même atteindre douze mois. Les participants ont rappelé les accords conclus par les instituts de langue anglaise et les instituts de langue française, accords aux termes desquels les étudiants pouvaient, dans le cadre de leur formation suivre un stage auprès des services de statistique. Le secrétariat a néanmoins fait observer qu'il était nécessaire de donner à ces programmes d'affectation une orientation appropriée. L'expérience avait en effet montré que dans de nombreux cas, en l'absence d'un bon encadrement de la part de leurs instituts, les étudiants n'avaient guère bénéficié de leur période de stage.

35. En ce qui concerne l'incidence de la réorientation proposée, les participants ont rappelé la pratique établie dans certains instituts, pratique qui consistait à inviter des statisticiens de l'Etat ou d'une autre institution de statistique à donner des conférences. De surcroît, les conférenciers participaient aux enquêtes ou autres activités statistiques effectuées par les bureaux de statistiques de l'Etat ou par d'autres organismes.

36. Il a également été souligné qu'il ne fallait jamais oublier que la formation des statisticiens avait pour objectif de satisfaire les besoins du pays et que, à cette fin, il était nécessaire de pouvoir compter sur différents types de programmes et différentes options. L'habitude qu'avaient les étudiants de choisir des universités ou des programmes qui ne répondaient pas à leurs besoins a été signalée. Les centres ont été instamment invités à mieux assurer l'encadrement des étudiants dont ils recommandaient la formation au titre du programme "de formation des formateurs". L'organisation des stages en alternance avec le travail professionnel a également été proposée comme l'une des méthodes à utiliser pour permettre aux étudiants d'acquérir l'expérience pratique nécessaire.

37. En conclusion, les participants ont souligné que les africains ne devraient pas se considérer comme de simples utilisateurs de techniques importées. A cet égard, il convenait de chercher à déterminer les besoins des pays de la région et d'adapter les techniques statistiques à la théorie pour répondre à ces besoins. Le contenu des programmes à tous les niveaux devrait donc tenir compte de toutes les questions pertinentes, étant entendu que les besoins de nos jours pourraient être différents de ceux que l'on pourrait connaître à la fin du siècle. Aussi était-il nécessaire non seulement de procéder à une analyse périodique des programmes mais encore d'inciter les centres à donner à leurs enseignants la possibilité de demeurer constamment au courant de l'évolution de leurs domaines de compétence respectifs.

#### F. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION ET LE PERSONNEL DES SERVICES STATISTIQUES

38. Le représentant du secrétariat a expliqué les principales conclusions auxquelles était parvenu le Groupe de travail qui s'était réuni la semaine précédente. Certaines questions notamment la réorientation des programmes de formation afin qu'ils répondent aux besoins effectifs en personnel des services statistiques, avaient été déjà examinées dans le cadre de l'intégration des statistiques. Les participants ont de ce fait décidé de se limiter à l'examen des trois questions principales : régionalisation, TEI et recherche.

39. S'agissant de la régionalisation, il a été procédé à un examen approfondi des propositions visant à donner un caractère plus régional aux centres africains de statistique. On a estimé qu'il fallait définir de façon plus précise et les objectifs et les sens de la régionalisation. La CEA a fait remarquer que la régionalisation supposait l'élaboration d'arrangements institutionnels qui pourraient contribuer à satisfaire les besoins nationaux en permettant le fonctionnement optimal des centres de formation qu'ils soient nationaux ou non.

40. A cette fin, deux types d'arrangements institutionnels pourraient être identifiés. Il y avait d'abord les centres nationaux qui fournissaient des services de formation à d'autres pays, ce qui était le cas de la plupart des centres participant au PFSA. Il pourrait y avoir un second type d'arrangement au terme duquel deux ou plusieurs pays finançaient conjointement les activités d'un centre donné. Les propositions faites récemment avaient porté sur ce deuxième type d'arrangements qui concernaient des centres tels que l'EASTC et ISAE. Ces centres avaient été créés avec l'appui du PNUD, soutien que le PNUD continuait à accorder ou s'apprêtait à retirer. Les gouvernements des pays où ces centres étaient situés étaient soit obligés aux termes de l'accord de projet de prendre en charge des obligations financières, soit incapables de fournir les fonds nécessaires pour que ces centres puissent continuer à fonctionner et à fournir des services à l'échelle régionale comme ils l'avaient souhaité au départ. D'où le problème est la nécessité de restructurer les arrangements opérationnels.

41. Un certain nombre de directeurs qui ont participé à la réunion ont décrit la situation de leurs centres respectifs en ce qui concerne la question de régionalisation. Tous les centres fournissaient des services à l'échelle régionale mais les activités qu'ils menaient dans d'autres domaines étaient sensiblement différentes. Par ailleurs, on en a conclu que, même dans le cadre d'un plan global de régionalisation, il serait nécessaire de prendre des dispositions spéciales concernant le fonctionnement de chaque centre. On a donné l'exemple des certains centres qui avaient été au début créés en tant que centres régionaux financés par des fonds provenant de l'extérieur. Lorsque ces fonds avaient cessé d'être accordés, ces centres étaient devenus des centres nationaux sans cesser pour autant de fournir des services à l'échelle régionale. En examinant la question, les participants ont donc estimé qu'il fallait prendre acte de ce fait.
42. Les participants ont reconnu qu'une régionalisation plus complète de certains centres comporterait un certain nombre d'avantages. Tout d'abord, les organismes donateurs avaient indiqué qu'ils préféreraient soutenir des projets régionaux plutôt que nationaux. A ce propos, les participants ont favorablement accueilli la déclaration des représentants de la Communauté économique européenne appuyant la régionalisation et se sont félicités de noter qu'une assistance serait fournie en vue de développer l'infrastructure du centre de Dar-es-Salaam.
43. Parmi les autres avantages figurait la possibilité d'élargir certains centres afin de parvenir à un meilleur rapport coût-efficacité et pour que le regroupement des activités de formation qui devait en résulter débouche sur la fourniture, aux pays utilisateurs qui ne pouvaient créer leur propre centre, de meilleurs services. Les centres régionaux seraient également un moyen adéquat de mettre en service de nouveaux moyens de formation. On a cité en exemple le cas de l'Afrique de l'Est où le sentiment régional était traditionnellement très fort.
44. Tout en donnant leur appui à une régionalisation plus complète, les participants ont estimé qu'il y avait également des risques et qu'il faudrait élaborer minutieusement des arrangements au cours d'une longue période. Avant de transformer un centre en établissement régional, il fallait d'abord que plusieurs pays s'engagent fermement à soutenir le centre et à utiliser ses services. Cet engagement comporterait des obligations financières et il fallait être sûr que ces obligations seraient respectées avant la recherche de tout appui extérieur. Les faits récents avaient montré qu'il fallait beaucoup de temps pour négocier le parrainage conjoint des centres de la région et obtenir une assistance extérieure. De l'avis des participants, il fallait accorder une attention toute particulière à l'ensemble de ces questions, si l'on voulait que les efforts destinés à régionaliser les différents centres soient couronnés de succès. En revanche, on a fait observer que les arrangements plus classiques aux termes desquels les centres nationaux étaient tenus de fournir des services à l'échelle régionale n'avaient pas en fait posé trop de problèmes financiers.
45. On a estimé qu'à court terme, une régionalisation plus poussée permettrait d'obtenir, malgré la pénurie de personnel, l'augmentation jugée indispensable du nombre de sortants des centres FFSA. On a en outre fait observer qu'à plus long terme, le nombre d'institutions régionales nécessaires pourrait diminuer à mesure que davantage de pays créaient leur propre centre de formation statistique, formation concernant notamment les cadres moyens.

46. Les participants ont examiné le problème du choix des centres devant participer à un programme de régionalisation plus complète et ont fait observer que leur nombre devait être assez limité. Par ailleurs, ils ont estimé qu'on ne devait pas permettre une prolifération des centres participant au PFSA. Ils ont conclu qu'un plan de développement de la formation statistique était indispensable pour l'ensemble du continent si l'on voulait que les efforts destinés à assurer la régionalisation soient rationnels et efficaces.
47. Le rôle de la CEA et du PFSA a été examiné dans le cadre des propositions de régionalisation et on a noté que d'importants services d'information et de coordination seraient nécessaires. La CEA devrait être l'organisme responsable en ce qui concerne l'élaboration d'un plan global et avoir une voix très pondérante quant au choix des centres participant. En ce qui concerne ce dernier point, il a été proposé d'établir un ensemble de critères et certaines propositions ont été formulées sur la base du statut de jure ou de facto de chacun des centres.
48. Le représentant de Bureau de statistique de l'ONU a indiqué que le Bureau apporterait son appui à la régionalisation si on le lui demandait. Les propositions avancées présentaient certains avantages, mais il y avait des problèmes de financement connexes et il fallait faire preuve de prudence. Dans les efforts déployés pour régionaliser la formation des statisticiens en Afrique, on ne devait pas supplanter de façon irréfléchie des activités menées dans les centres nationaux bien établis.
49. En ce qui concerne le traitement des données, les participants ont reconnu la gravité des problèmes actuels et ont estimé qu'ils contribuaient aux retards constatés dans la publication des statistiques officielles et des données recueillies de façon plus directe au moyen d'enquêtes, etc. Toutefois, il a été souligné qu'il fallait reconnaître l'importance des ordinateurs en tant que facteur essentiel dans le traitement et la diffusion des données en Afrique, d'autant plus qu'il était maintenant possible de se procurer du matériel à bon marché, et qu'il était nécessaire d'apprendre à utiliser efficacement ces moyens. Dans ce cadre, une certaine forme de traitement manuel effectuée avec un équipement convenable devait continuer à avoir une certaine importance.
50. Les problèmes rencontrés actuellement en matière de traitement des données avaient été imputés aux difficultés que posaient l'élaboration d'arrangements organisationnels appropriés au sein des services de statistique, l'évolution rapide de la technologie qui rendait difficile le choix des méthodes de traitement efficace, le manque d'expérience en ce qui concerne les nouvelles techniques et fait plus important, le problème que posait l'adaptation à la discipline que nécessitaient les nouveaux arrangements en matière de traitement des données.
51. Le représentant de l'INSEA a fait savoir aux participants que les deux sections d'informatique de son centre (adjoints techniques programmeurs et ingénieurs analystes) ne comptaient pas d'étudiants venant d'autres pays africains francophones. Il a exprimé l'espoir que les installations de l'INSEA seraient pleinement utilisées.
52. La recherche a constitué le troisième sujet examiné par les participants qui ont convenu avec les membres du Groupe de travail précédent que la recherche constituait une activité indispensable des services nationaux de statistique, dont les travaux dans ce domaine devaient toutefois être coordonnés avec les activités connexes effectuées dans les universités. Il fallait dans ce domaine des arrangements au niveau officiel si l'on voulait assurer la continuité.

## G. ELABORATION CONCERTÉE DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

i) Examen d'un modèle de programme de cours pour la formation de niveau moyen

53. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant la recommandation de la dernière réunion des directeurs concernant l'élaboration d'un modèle de programme de cours pour la formation de niveau moyen. Conformément à cette recommandation, deux consultants, l'un pour les centres francophones et l'autre pour les centres anglophones, ont été invités à élaborer des projets de programme de cours pour les deux systèmes d'enseignement compte tenu des éventuels problèmes de langue et des différences existant entre les systèmes d'enseignement des deux groupes linguistiques.

54. Ces activités avaient pour objectif principal d'élaborer un modèle de programme de cours prenant en considération les éléments suivants :

- a) les programmes de cours existants;
- b) les différences au sein d'un même groupe linguistique;
- c) les différences entre groupes linguistiques;
- d) les tâches à effectuer par les stagiaires;
- e) la possibilité de normalisation des terminologies et uniformisation du contenu des programmes de formation;
- f) la possibilité d'élaborer un programme intégré pour les deux groupes linguistiques.

55. Le consultant pour les centres francophones, a présenté le document ST/ECA/STPA/DM.2/3.1 intitulé "Programme-type des enseignements pour la formation des cadres moyens" dans les pays africains francophones.

56. Il a déclaré que le document avait été élaboré sur la base d'une étude approfondie des programmes disponibles à la CEA et de missions effectuées dans certains centres et bureaux de statistique et compte tenu de son expérience de formateur et d'utilisateur.

57. Il a ensuite exposé les principaux objectifs visés lors de l'élaboration du programme-type. Ces objectifs, qui tendaient à encourager la formation des élèves ayant une aptitude aux mathématiques ou dotés d'un esprit pratique, consistaient à former des agents compétents et des responsables efficaces et d'élaborer un programme souple qui pourrait permettre aux élèves les plus compétents de pousser leurs études.

58. La formation des agents techniques a été présentée selon les chapitres suivants :

- a) Enseignement général : mathématiques, calcul numérique, français, anglais, économie, géographie;
- b) Statistique fondamentale : élaboration statistique, statistique descriptive;

c) Enseignement économique et informatique :

- Comptabilité d'entreprise
- Economie générale
- Comptabilité nationale
- Informatique générale

d) Statistiques appliquées :

- Démographie
- Commerce extérieur
- Statistiques des prix
- Statistiques industrielles
- Statistiques du travail
- Statistiques agricoles
- Statistiques des transports
- Finances et comptabilités publiques

e) Pratique statistique :

- stage de quatre semaines

La durée du programme était d'une année.

59. En ce qui concerne le programme destiné aux adjoints techniques, qui serait étalé sur deux ans, le regroupement des matières est essentiellement le même que celui des agents techniques, le niveau de l'enseignement étant supérieur.

60. Compte tenu des responsabilités administratives que les élèves de ce niveau seraient éventuellement appelés à assumer, ainsi que d'autres considérations, certains sujets avaient été ajoutés aux chapitres pertinents et notamment : organisation et élaboration statistiques, notions de droit civil et de droit commercial, analyse statistique, théorie et pratique des sondages, développement et planification.

61. Un représentant du secrétariat a présenté le document ST/ECA/STPA/DM.2/3.2 intitulé "Programme-type pour la formation de niveau moyen en statistique, dans les pays africains anglophones".

62. Les programmes de nombreux centres ont été examinés sur la base du programme du Centre de formation statistique d'Afrique de l'Est (Eastern African Statistical Training Centre - EASTC) à Dar-es-Salaam. Le programme-type auquel on avait abouti constituait donc la synthèse d'idées puisées à diverses sources.

63. Les objectifs visés tant pour le niveau agents techniques (certificate) que pour le niveau adjoints techniques (diploma) sont pour l'essentiel analogues à ceux du programme destiné aux francophones.

64. Le programme destiné aux agents techniques (certificate) contenait les matières principales ci-après :

- a) Economie
  - Micro-économie
  - Macro-économie
  - Economie appliquée et notamment géographie économique
- b) Mathématiques
- c) Statistiques
  - Théorie et méthodes statistiques
  - Statistiques appliquées : statistiques officielles générales et divers domaines d'application, tels que les statistiques agricoles, la comptabilité nationale, etc.
- d) Travaux pratiques
- e) Projet sur le terrain consistant en une enquête sur un thème donné.

65. Le programme devrait durer un an et s'adresserait à des personnes possédant l'équivalent d'un niveau "0" (approximativement niveau de la classe de seconde) et une certaine expérience acquise dans un bureau de statistique.

66. Le programme destiné aux adjoints techniques (diploma), qui se situe à un niveau supérieur à celui du programme destiné aux agents techniques (certificate) comportait les mêmes matières générales.

67. Outre un niveau plus élevé, ce programme comportait davantage d'options en matière de travaux pratiques ayant trait aux statistiques appliquées et d'organisation et la supervision des travaux statistiques. Le programme pourrait être entrepris soit comme un cours de deux ou trois ans après le "niveau 0" soit comme un cours de un ou deux ans après la formation d'agent technique (certificate).

68. Après la présentation des programmes, le secrétariat a attiré l'attention sur les principales questions au sujet desquelles des recommandations devaient être formulées à l'issue de l'échange de vues. Ces questions étaient les suivantes :

- a) terminologie;
- b) matières principales et leur importance relative;
- c) autres matières;
- d) harmonisation des deux régimes linguistiques;
- e) lieu où doit être dispensé l'enseignement à ce niveau (université ou non);
- f) nature de l'apprentissage et des stages et problèmes qui en découlent;
- g) incidence d'un programme approuvé sur les possibilités de carrière et de perfectionnement des cadres moyens;
- h) présentation à adopter pour la version définitive du guide recommandé.

69. Sous réserve de certaines propositions concernant une éventuelle amélioration des programmes proposés, les participants ont estimé que les programmes étaient dans l'ensemble acceptables.

70. Les participants ont souhaité que les points ci-après soient précisés et, le cas échéant, modifiés :

- a) temps (en heures) alloué aux différentes matières notamment celles du programme destiné aux anglophones;
- b) réduction du nombre d'options en matière de statistiques appliquées, de manière à représenter l'essentiel du sujet sans avoir une liste excessivement et inutilement longue;
- c) inclusion de la sociologie;
- d) inclusion de certains éléments des régimes fiscaux aux cours d'économie;
- e) adjonction de l'étude comparée des logiciels et des langages machines;
- f) nécessité d'établir une distinction entre la formation d'informaticiens et celle des statisticiens ayant des connaissances en matière de traitement des données.

71. En ce qui concerne les principales questions, les conclusions ont été les suivantes :

- a) La terminologie actuelle pourrait être maintenue tant qu'elle ne prêtait pas à équivoque;
- b) L'économie, la statistique et les mathématiques sont reconnues sujets principaux, compte tenu des observations déjà faites sur des questions de détail;
- c) Les études de sociologie ont été jugées indispensables et devaient être incorporées aux programmes; il convenait d'introduire le français dans les centres anglophones; il serait souhaitable d'enseigner certains éléments du droit commercial et du droit des affaires figurant dans le programme francophone ;
- d) L'harmonisation des groupes linguistiques a été jugée comme étant la solution idéale mais ne pourrait être réalisée que progressivement et avec prudence. Pour l'instant, la CEA devrait commencer par définir les domaines communs où cette harmonisation pouvait être réalisée le plus facilement et de la façon la plus réaliste;
- e) De l'avis général, l'emplacement du centre serait fonction des conditions locales de chaque pays;
- f) En ce qui concerne l'apprentissage et les stages, les propositions du guide visant à acquérir des connaissances pratiques à l'aide de projets, d'activités sur le terrain ou d'affectation directe dans les bureaux ont été acceptées;
- g) En ce qui concerne les incidences sur les possibilités de carrière et la formation plus poussée, on a préconisé l'adoption des programmes souples, tels que les programmes proposés, qui permettaient une formation plus poussée;
- h) En ce qui concerne la présentation du programme, la version du programme réservée aux francophones devrait être adoptée, avec les adaptations nécessaires;



72. En conclusion, les participants ont estimé que les enseignements devraient se conformer autant que possible à tout programme adopté pour que les éventuels employeurs soient sûrs des qualités des stagiaires qui avaient suivi le programme.

ii) Formation statistique en vue de la réalisation du PADEM

73. En présentant le document sur la formation statistique pour le Programme africain de mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages (PADEM) (ST/ECA/STPA/DM.2/4), le représentant du secrétariat a indiqué que le PADEM représentait pour les pays africains une énorme tâche consistant à mettre sur pied une capacité durable permettant d'effectuer en permanence des enquêtes sur les ménages et partant de satisfaire dans une large mesure les besoins en données pour la planification et l'élaboration des politiques. Le succès du Programme dépendait de la disponibilité d'un grand nombre de spécialistes, techniciens et autres agents en matière de statistiques possédant divers types de compétences, de qualifications et de formation. Dans ce domaine, les centres participant au PFSA pourraient jouer un rôle important.

74. Il a ensuite résumé les propositions faites dans le document. Au niveau supérieur les centres pourraient organiser deux types de cours de formation théorique dans le cadre du PADEM, à savoir des cours généraux et des cours spécialisés. Les cours généraux porteraient essentiellement sur l'organisation des enquêtes compte tenu des objectifs du PADEM. Les cours spécialisés pourraient porter sur des questions telles que l'organisation des enquêtes, la méthodologie des enquêtes, sur différents domaines tels que les statistiques économiques, les statistiques agricoles, les statistiques du travail, la cartographie, et, en matière d'informatique, la programmation et l'analyse de systèmes. En outre, les centres pourraient organiser, à l'intention des spécialistes intéressés, des cours de recyclage et journées d'étude consacrés aux enquêtes sur les ménages. A l'intention des cadres moyens, on a proposé la formation en cours d'emploi, soit dans les centres soit dans les services statistiques nationaux, par des travaux pratiques au titre de projets.

75. Au cours des débats, plusieurs participants ont signalé que les programmes actuels des centres portaient sur certains des domaines relevant du PADEM et que dans certains cas, les travaux pratiques assignés aux élèves se rapportaient aux enquêtes sur les ménages. D'autres détails ont également été donnés par certains participants : l'université du Botswana avait lancé un cours spécial d'un an sur les méthodes d'investigation dans les enquêtes. L'université d'Ibadan organisait des cours d'été sur les techniques et méthodes d'enquête par sondage. Le Centre d'Abidjan et le Centre de Yaoundé avaient accueilli deux séminaires qui avaient été organisés par le Centre de Munich et avaient été consacrés respectivement aux enquêtes sur les ménages et les statistiques agricoles. Le Centre de Munich envisageait d'organiser en 1982 deux stages l'un en anglais, l'autre en français - de quatre mois sur les statistiques des ménages. Au Royaume-Uni, l'université d'East Anglia offrait des cycles de formation en cartographie censitaire et l'université de Kent, des cycles de formation en statistiques agricoles.

76. Plusieurs participants ont déterminé les domaines où une formation était particulièrement nécessaire dans le cadre du PADEM. Les domaines mentionnés comportaient les statistiques agricoles, le traitement électronique de l'information et l'analyse de systèmes, la cartographie, la géographie, la comptabilité et la rédaction de rapports. En ce qui concerne la cartographie, il a été mentionné que la capacité de lire et d'interpréter les cartes était indispensable au personnel de niveau moyen et qu'il fallait au niveau des cadres une aptitude à assurer la coordination dans le domaine des sources d'information en cartographie et des cartes : il a été indiqué dans ce contexte que les conditions variaient d'un pays à l'autre et qu'il faudrait en matière de formation, faire preuve de souplesse dans le choix des méthodes.
77. De l'avis général des participants, les programmes actuellement organisés par les centres au niveau supérieur et au niveau moyen étaient satisfaisants pour le personnel nécessaire au PADEM, encore que le nombre d'agents formés puisse se révéler insuffisant. La lacune principale était le manque d'orientation pratique pour le type de travaux nécessaire pour le PADEM. A ce propos, plusieurs participants ont souligné la nécessité d'organiser des cours de recyclage et des journées d'étude aux niveaux régional et national. On a estimé que les journées d'étude devraient être organisées de manière à couvrir des questions précises. Les participants se sont également félicités des programmes organisés par le Centre de Munich dans le continent africain. Le représentant du Fonds du commonwealth pour la coopération technique a indiqué que son organisation était prête à aider financièrement l'organisation de stages de formation dans les pays en développement du Commonwealth.
78. Le secrétariat a fait le point des débats et a estimé que, bien que les cours de niveau moyen offerts par les centres aient été satisfaisants, il n'en allait pas de même des cours destinés à la formation des cadres. En effet, les statisticiens sortant des centres ne savaient pas exactement comment utiliser les connaissances acquises. Il fallait donc combiner de façon judicieuse la théorie, la méthodologie et la pratique dans ces cours. C'était par exemple le cas de l'analyse des données d'enquêtes. A l'heure actuelle, les statisticiens bien que pouvant exécuter les travaux courants d'analyse n'étaient pas en mesure de procéder à une analyse approfondie des données. En particulier le PADEM envisageait l'inter-relation des résultats de différentes enquêtes. Des méthodes d'analyse hautement perfectionnées sont nécessaires pour ce faire et les centres devraient faire face à ce besoin.
79. Le secrétariat a indiqué que les statisticiens d'enquêtes avaient rarement l'occasion de se rencontrer pour analyser et résoudre leurs problèmes. En conséquence, des stages de formation et la formation en cours d'emploi pourraient être organisés spécialement pour combler cette lacune. Une autre solution, comme dans le cas de l'Enquête mondiale sur la fécondité, consistait à créer un centre où seraient rassemblées les données d'enquêtes et où des connaissances spécialisées seraient disponibles pour les traiter. En général, les centres participants au PFSA ne devraient pas se limiter à la formation de personnel. Ils devraient entrer en contact avec les services statistiques nationaux, s'intéresser aux nombreux problèmes qui se posaient lors des enquêtes et offrir leurs connaissances techniques et leurs services pour résoudre ces problèmes.

### iii) Programmes de journées d'étude et de séminaires (1982-1983)

80. Cette question a été présentée par le représentant du secrétariat et mention a été faite de la nécessité de connaître les programmes de journées d'étude et de séminaires et de les communiquer aux centres de formation et aux services statistiques de la région. L'objectif était de pouvoir disposer d'un système de formation permanente permettant la mise à jour continue des connaissances. On a ainsi présenté à la réunion les programmes de journées d'étude et de séminaires pour les années 1982 et 1983 des instituts de formation qui ont répondu à la demande de la CEA.
81. Les représentants des divers instituts de formation ont été invités à communiquer à la réunion tous les détails nécessaires concernant leurs programmes de journées d'étude, séminaires et stages de courte durée de 1982 et 1983 afin de permettre au FFSA d'en faire une publication à diffuser dans toute la région. Par ailleurs, les participants ont souligné la nécessité qu'il y avait pour les centres africains de formation de penser au développement de la coopération en ce qui concerne l'organisation de journées d'étude et de séminaires.
82. Le Directeur adjoint de l'Ecole de statistique d'Abidjan a présenté le séminaire que l'Ecole avait organisé avec le concours du centre de Munich sur les enquêtes agricoles et a fait part du grand intérêt qu'avaient manifesté les participants pour l'organisation de telles activités en Afrique. Il a exprimé l'espoir de voir s'intensifier ce genre d'activités dans la région et a fait savoir que l'Ecole était disposée à accueillir des journées d'étude et des séminaires et à contribuer à leur organisation.
83. Le Directeur de CESD a décrit les journées d'études et séminaires qui avaient été organisés par le Centre. Le stage de recyclage en matière d'informatique statistique, financé par le Ministère français de la coopération et du développement, visait non pas à former des informaticiens mais à fournir aux statisticiens des services statistiques les connaissances nécessaires en matière de traitement des données afin d'instaurer un véritable dialogue avec les informaticiens. Il a d'autre part mentionné les difficultés d'obtenir des fonds en vue d'accorder des bourses aux candidats devant participer à ce stage de recyclage. Ces difficultés faisaient que la capacité d'accueil n'avait encore jamais été atteinte. En 1980, le CESD avait organisé conjointement avec le Centre européen de perfectionnement et des organismes donateurs tels que la CEE, Overseas Development Administration, le Ministère français de la coopération et du développement, une réunion afin de procéder à un échange de vues et de données d'expérience et d'éviter les doubles emplois dans leurs activités de formation. En 1981, à la demande de plusieurs centres africains de formation, une réunion technique portant sur la formation des ingénieurs des travaux statistiques s'était tenue au centre. Il y a été procédé essentiellement à un échange de vues sur les questions de fond, l'objectif étant d'adapter continuellement la formation des ingénieurs des travaux statistiques aux besoins des pays. Cette réunion a été financée par la CEE et le Ministère français de la coopération et du développement. Elle a adopté une série de recommandations qui seraient mises en application à partir de 1982 avec l'assistance technique du CESD, du Service de coopération de l'INSEE et l'appui financier de la CEE et du Ministère français de la coopération et du développement.

84. Plusieurs participants ont jugé très utiles les informations sur les journées d'études et séminaires et ont en conséquence invité le PFSA à les reproduire et à leur assurer une large diffusion.

85. Le représentant de l'INSEA de Rabat a déclaré que le programme relatif aux journées d'études et séminaires présenté aux participants faisait partie intégrante des programmes de cours de l'Institut. Faute de fonds, l'Institut n'était pas jusqu'ici en mesure d'organiser ce type d'activités de formation à l'intention des élèves d'autres organismes du même genre. Toutefois, il était prêt à contribuer à l'organisation d'un tel programme de journées d'études et de séminaires notamment sur les techniques de sondage, à condition que les fonds soient disponibles.

86. Les participants ont jugé très intéressante la proposition du représentant de l'INSEA concernant l'éventuelle organisation de journées d'étude sur les techniques de sondage dans le cadre du Programme africain de mise en place des dispositifs d'enquêtes sur les ménages (PADEM). Le PFSA a été prié de participer à l'organisation de ces journées d'étude.

87. Le Directeur de l'IAMSEA de Kigali a fait sienne cette proposition. Son Institut procéderait à l'organisation de telles activités dès que possible.

88. L'EASTC de Dar-es-Salaam élaborait des programmes de journées d'étude et de séminaires qui seraient communiqués au PFSA au moment opportun.

89. Le représentant du CFTC a déclaré que le PFSA pourrait aider à identifier les séminaires et journées d'étude susceptibles d'intéresser la région. On devrait pouvoir s'inspirer de l'expérience de pays du tiers monde d'autres régions dans le domaine d'organisation de journées d'étude et de séminaires. Le CFTC était prêt à mettre à la disposition des demandeurs des services d'organisation. La demande d'assistance financière devait toutefois venir des Directeurs des centres de formation. Il a aussi indiqué que ces journées d'étude pouvaient étendre leur champ d'étude à des sujets qui traitent du développement du système de l'information statistique nécessaire aux plans de développement qui sont de plus en plus utilisés à un niveau poussé de décentralisation.

90. Il a été noté que le "Overseas Development Administration" pourrait envisager une assistance technique bilatérale en matière de séminaires et journées d'étude par l'octroi de services de conférenciers ou d'autres experts. Il serait utile que les demandes d'assistance se fassent autant que possible à l'avance.

91. En concluant les discussions, il a été demandé au secrétariat de faire distribuer le plus rapidement possible aux participants le document qui a servi de support à l'exposé malgré le caractère très fragmentaire des informations, et de poursuivre les efforts en vue de compléter ces informations et les diffuser.

#### iv) Echange de personnel enseignant

92. Un représentant du secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant l'allocution d'ouverture du secrétaire exécutif adjoint qui avait appelé l'attention des participants sur la nécessité de tirer le maximum d'avantages des ressources limitées de la région, et, notamment des effectifs disponibles.

93. Une façon d'y parvenir consisterait à organiser un échange de personnel entre les différents centres, pratique déjà officieusement établie par les centres francophones. De leur côté, les centres anglophones avaient, par les biais de PFSA commencé à en faire de même.

94. Il ressortait des résultats obtenus jusqu'ici qu'il était devenu nécessaire de trouver une manière de donner un caractère officiel à ces échanges.

95. Une façon de le faire consisterait à demander aux différents centres, y compris les centres extérieurs au PFSA une liste préliminaire des effectifs susceptibles d'être affectés à d'autres centres. Cette liste contiendrait des informations sur le personnel disponible, la période de disponibilité, les domaines d'intérêt, etc. On a donné l'exemple d'un fonctionnaire d'un centre ne relevant pas du PFSA qui avait été envoyé dans un des centres du PFSA. On espérait qu'il serait bientôt possible d'élaborer une liste d'experts qui serait mise à jour périodiquement.

96. Les participants ont estimé que c'était là une excellente idée et qu'il fallait la mettre en oeuvre. Compte tenu de toutes les étapes par lesquelles il faut passer dans la plupart des centres avant qu'un fonctionnaire puisse être libéré, on a souligné, la nécessité pour les directeurs d'entreprendre sans tarder les démarches. A cette fin, les Directeurs devraient envoyer dès que possible au secrétariat les renseignements voulus.

## II. ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- i) Bourses d'étude
- ii) Autres formes d'assistance

97. Les participants ont convenu que les deux points subsidiaires devront être examinés simultanément et sur la base :

- a) du document ST/ECA/STPA/DM.2/5
- b) d'un exposé verbal du secrétariat sur la mission confiée à la CEA auprès de certains organismes et institutions bilatéraux et multilatéraux concernant le programme de formation statistique pour l'Afrique, l'accent étant mis sur les propositions faites par la CEA à la CEE sur le financement régional de certains aspects du PFSA.
- c) des exposés verbaux de certains organismes bilatéraux et multilatéraux décrivant leurs programmes d'assistance technique et les procédures à suivre pour solliciter une assistance technique.

98. En présentant le document ST/ECA/STPA/DM.2/5, un représentant du secrétariat a précisé que ce document comprenant deux parties distinctes : la partie A résumait les problèmes que posait la formation de statisticiens en général et la partie B décrivait l'assistance technique nécessaire pour la formation de statisticiens et de programmeurs qui était disponible au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

99. Les participants ont été informés que les questions examinées dans la partie A résument les points de vue de la CEA, d'autres commissions régionales et institutions spécialisées des Nations Unies. Ces avis auraient été consignés afin de permettre aux participants de connaître le point de vue d'autres organismes du système des Nations Unies qui s'occupaient de la formation de statisticiens dans des domaines statistiques ne relevant pas des attributions de l'Organisation des Nations Unies.

100. La partie B du document indiquait les moyens et les fonds disponibles pour la formation de statisticiens et de programmeurs. Il s'agissait :

a) de conseils interrégionaux et régionaux chargés de missions auprès des Bureaux nationaux de statistique afin de leur recommander des solutions aux problèmes résultant de leurs pratiques quotidiennes et qui, au cours de ces missions, transmettaient des connaissances techniques à leurs homologues.

b) d'un projet interrégional visant grâce à des stages d'études pratiques organisés sur le plan national, régional ou au siège, à former des informaticiens locaux capables d'utiliser des ensembles de programmes élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour aider les pays à traiter les données issues des recensements de population et des enquêtes.

c) d'un projet visant à former de jeunes statisticiens et programmeurs dans un autre pays en développement situé en Afrique, projet financé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agissait là essentiellement d'une formation de type "apprentissage" de courte durée spécialement conçue pour améliorer les aptitudes professionnelles des stagiaires.

d) des bourses et des tournées d'étude prévues dans les projets nationaux financés par le PNUD ou par le PFSA pour former le personnel national de contrepartie afin de lui permettre de continuer à travailler dans le domaine statistique qui avait été créé, amélioré ou renforcé pendant la période couverte par le projet.

101. Le secrétariat a également appelé l'attention des participants sur les programmes de formation en cours d'emploi mis en oeuvre par certains pays de la région et qui sont tout particulièrement destinés à former les cadres moyens des bureaux nationaux de statistique.

102. Enfin, le secrétariat a fait savoir que le PNUD et le PFSA ont représenté les deux principales sources qui fournissaient à l'Organisation des Nations Unies les fonds nécessaires à son programme d'assistance technique et a indiqué les procédures à suivre pour l'obtention de ces fonds.

103. Le secrétariat a ensuite déclaré qu'en raison de l'insuffisance des fonds actuellement disponibles pour contribuer à améliorer les services statistiques, il serait peut-être souhaitable d'examiner les domaines prioritaires des statistiques qui devraient faire l'objet principal de la formation; les mesures qui devaient être prises pour augmenter le volume des fonds disponibles dans le cadre de l'assistance technique pour la formation de statisticiens.

104. Le secrétariat a fait une déclaration concernant les résultats de sa mission auprès de certains organismes bilatéraux et multilatéraux en quête d'appui financier et technique. En particulier, il a fait savoir que la CEE n'avait toujours pas donné suite à sa demande d'assistance financière en faveur du programme du PFSA qui avait été soumise à la CEE avec l'appui de la Conférence des ministres de la CEA et du Conseil des ministres des pays ACP et qui avait été examinée en détail avec le secrétariat de la CEE. Il a indiqué de façon détaillée la méthode utilisée pour soumettre les propositions, le contenu des propositions ainsi que les mesures prises pour dissiper les doutes et les appréhensions de la CEE.

105. En réponse, le représentant de l'OSCE/CEE a déclaré que la CEE (Commission et pays membres) a tenu à souligner l'importance et l'apport du PFSA à divers égards (première formulation des besoins, sensibilisation des Etats, premières interventions). Cependant, on pouvait constater une évolution très sensible dans le contenu du PFSA : d'un projet de fonds commun pour attribution de bourses à un cadre global pour le développement de la formation des statisticiens en Afrique. Cette transformation rendait nécessaire d'importantes modifications.

106. La demande de dotation du fonds commun PFSA n'était pas compatible avec les mécanismes communautaires ou des pays membres. Pour surmonter cette difficulté administrative et pour satisfaire les exigences d'adaptation du PFSA, les pays membres et la Commission des communautés européennes avaient proposé les mesures ci-après :

a) une amélioration du système d'attribution des bourses par l'engagement des Etats à demander des bourses en respectant une fourchette fixée a priori et ce pour une période de 1 à 3 ans. En contrepartie, les sources de financement européennes tâcheraient de faciliter et d'accélérer le processus. Cette procédure constituerait un véritable point de départ dans la planification des bourses.

b) un réexamen des besoins en statisticiens sur la base des résultats :

i) d'une enquête à la fois qualitative et quantitative portant sur les besoins globaux en statisticiens de différents niveaux, les besoins des services officiels de statistique, les capacités et les besoins des centres de formation, les mécanismes de financement et budgétaires;

ii) d'une analyse des informations collectées permettant d'actualiser le PFSA en fixant les engagements des divers partenaires (sources de financement, pays concernés) dans leurs domaines respectifs (bourses, statuts et carrières).

107. Cette étude devrait associer la CEA, la CEE et les pays membres ainsi que le secrétariat des ACP. Une partie de cette étude pourrait être confiée à la CEE et une participation de la CEA serait la bienvenue. Cette étude devrait être achevée d'ici un an et demi.

108. Le secrétariat a réitéré sa position selon laquelle tout ce qui avait été fait jusqu'ici l'avait été sur avis de la Commission après consultations. La question clé était donc de demander au groupe de pays intéressés de prendre une décision politique en ce qui concerne le principe d'une demande régionale pour les fonds nécessaires aux bourses, personnel, équipement, etc... Ce n'est que quand la Commission adhérerait à principe qu'un travail plus poussé pourrait être demandé. Cela avait été fait grâce aux deux résolutions déjà mentionnées. En ce qui concerne la gestion des fonds, le secrétariat a précisé qu'il appartenait entièrement à la CEE de décider du modus operandi de tout fonds qu'elle accepterait d'engager dans le cadre du PFSA et qu'il n'était pas question de fonds commun.

109. Beaucoup de participants ont apporté leurs contributions à la discussion notamment sur les propositions que le PFSA avait soumises à la CEE. Les participants par la suite adopté la notion suivante :

"La seconde réunion des Directeurs des centres participant au Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) s'est tenue à Addis-Abeba du 2 au 6 novembre 1981 et a examiné au titre du point 8 de l'ordre du jour les problèmes relatifs à l'assistance technique et financière pour la formation statistique en Afrique.

L'état de la requête régionale soumise à la CEA par le secrétariat des ACP pour le financement de la formation statistique des pays africains a été présentée par un représentant de la CEA et un représentant de la Commission des Communautés européennes.

Les exposés ont mis à jour certaines difficultés rencontrées au cours de l'examen de la requête.

Considérant l'attention qui devrait être apportée au problème et rappelant l'appui de la Conférence des Ministres de la CEA et du Conseil des Ministres des pays ACP pour la requête présentée par le secrétariat de la CEA, la réunion des Directeurs des centres participant au PFSA demande au secrétariat de la CEA de prendre sans délai, les mesures nécessaires pour surmonter ces difficultés en vue de trouver une solution juste au problème du financement régional de la formation statistique en Afrique.

La réunion souhaite que le projet soit financé le plus rapidement possible dans le cadre de la Convention de Lomé II.

Considérant en outre l'ampleur et le caractère pressant des besoins des centres participants au PFSA, la réunion demande qu'en attendant une solution satisfaisante au problème du financement de la formation statistique, toutes les mesures nécessaires soient prises par les parties intéressées pour que l'assistance technique et financière actuellement reçue par les centres de formation puisse continuer et, si possible augmenter".

110. Certains organismes bilatéraux et multilatéraux ont donné des précisions sur l'assistance technique qu'ils fournissaient aux programmes statistiques et les procédures à suivre pour obtenir cette assistance.

111. Le représentant du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a souligné l'appui que son gouvernement apportait directement ou indirectement au PFSA. Il a déclaré qu'il y avait trois voies principales par lesquelles l'assistance technique de l'Allemagne dans les domaines des statistiques était acheminée. Il s'agissait du Centre de Munich, des fonds de la CEE où la contribution de l'Allemagne allait de 25 à 30 p. 100; et les universités allemandes qui offraient des bourses notamment en statistiques mathématiques et économiques aux pays en développement.



112. Par ailleurs, la République fédérale d'Allemagne assurait également, à l'intention de certains statisticiens des services statistiques nationaux des pays en développement, une formation pratique dans les services statistiques de la RFA.

113. Il ne pouvait cependant pas évaluer l'importance de la contribution future de la RFA, étant donné que le budget fédéral n'avait pas encore été voté. Il a toutefois estimé que le centre de Munich organiserait les divers séminaires tel qu'il a été expliqué au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne envisageait de détacher auprès de la CEA un conseiller pour une longue durée et quelques autres, pour une courte durée en matière de traitement des données pour appuyer le PADEM.

114. Il s'est engagé à fournir un appui continu au PFSA, mais a tenu à souligner que les pays bénéficiaires devaient également appuyer le programme de façon continue.

115. Le représentant du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique a expliqué les relations entre le Fonds et le secrétariat du Commonwealth. Il a déclaré que le Fonds assurait la formation de statisticiens et offrait également aux pays du Commonwealth une assistance technique sous forme de services d'experts de longue ou de courte durée, ainsi que des services de consultants. Il a toutefois précisé que les activités du Fonds ne s'étendaient pas à la fourniture de matériel.

116. Les demandes de financement de la formation sous ses diverses formes, par exemple la formation en cours d'emploi, la formation théorique, les journées d'étude et séminaires, etc et les demandes d'assistance technique devraient être adressées au Directeur général du CFTC et déposées auprès de l'organisme national de liaison. Tandis que celles-ci pouvaient être soumises par simple courrier, celles-là devaient être présentées selon des normes pré-établies. Les demandes pour des services de consultation pourraient être soumises directement par simple courrier au CFTC à Londres sans qu'il soit nécessaire de les faire passer par l'Agence du fonds dans le pays.

117. Il a mis l'accent sur le fait qu'il appartenait au département gouvernemental ou organisme du pays présentant la demande d'assistance technique et/ou de financement de l'enseignement général et professionnel de prendre l'initiative d'obtenir la priorité pour de telles demandes dans le cadre de son programme par pays du CFTC.

118. Les institutions régionales faisaient exception à cette règle. Elles pouvaient soumettre directement leurs demandes au CFTC sans les faire passer par l'Agence de contact dans le pays là où il en existait un. Bien que les activités du CFTC aient un caractère limité par rapport à celles menées par certains organismes bilatéraux et multilatéraux, cette faiblesse était compensée par l'applicabilité et la périodicité de ces activités.

119. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que l'assistance technique en matière de statistique gérée par le "Overseas Development Administration" était fournie en premier lieu dans le cadre et dans les limites globales des accords de coopération technique avec les différents pays. Cette politique permettait de garantir que l'aide accordée tenait compte des priorités des pays bénéficiaires.

120. L'assistance technique en matière de statistique fournie par l'"Overseas Development Administration" couvrait l'octroi d'experts à long et à court terme, des bourses de perfectionnement en statistique, traitement des données et autres affectations. L'"Overseas Development Administration" coopère en outre avec des organismes régionaux tels que la CESAP et la CEA en fournissant des conférenciers et autres appuis pour la formation à tous les niveaux.

121. Il a fait un exposé circonstancié sur les journées d'étude et stages organisés par les universités et instituts du Royaume-Uni. L'"Overseas Development Administration" était, le cas échéant, disposé à discuter de l'organisation de nouveaux stages avec les institutions appropriées.

122. A cet égard, bien que l'assistance en matière de statistique puisse être entravée par les réductions récemment annoncées dans les dépenses publiques, les programmes de certains pays, par exemple celui du Zimbabwe étaient en expansion. Il était toutefois important de noter que l'importance de l'aide du Royaume-Uni en matière de statistique était fonction de la priorité qui lui était donnée par les pays bénéficiaires.

123. Le représentant de l'ISI a précisé qu'étant donné que l'ISI ne disposait plus d'importantes ressources financières, il s'intéressait surtout aux avantages qui pourraient être tirés du regroupement de statisticiens de diverses régions du monde pour traiter des questions statistiques. L'ISI menait cependant certaines activités de coopération avec d'autres organismes, notamment le Programme d'enquête mondiale sur la fécondité et le Centre international de formation statistique de Calcutta.

124. L'ISI a un Comité chargé de l'enseignement et de la formation dont les travaux sont surtout menés par quatre équipes spéciales. Deux d'entre elles étaient d'un intérêt immédiat pour la présente réunion, une qui s'occupait des centres internationaux de formation statistique (dont une liste définitive est disponible) et l'autre de la formation dans les universités, aux niveaux supérieur et moyen.

125. L'ISI accueillerait favorablement les propositions concernant l'organisation de ses activités, notamment pour ce qui est des deux équipes susmentionnées et spécialement les propositions venant des instituts de formation et des services nationaux de statistique.

126. La représentante du ministère de la coopération et du développement a déclaré que l'appui de la France au programme de formation statistique avait comporté pour l'année universitaire 1980-1981 l'octroi d'une somme de 6 300 000 francs français (315 millions de francs CFA) dont la moitié a été consacrée au recrutement de 14 professeurs dans les quatre écoles des Etats francophones. Elle a précisé que la formation d'instructeurs était certainement une des mesures qui permettrait d'augmenter l'aide financière sous d'autres formes. Cent quatre-vingt bourses pour la formation en matière-économique dont 50 à 60 pour la formation de statisticiens avaient été accordées.

127. Les dotations en ouvrages pour les bibliothèques des écoles et en manuels pour les étudiants ainsi que la mise en place de matériels informatiques dans deux écoles avaient absorbé environ le quart de ces fonds. Un appui avait été apporté à la tenue de séminaires, à la mise au point de matériels pédagogiques et à la réalisation, par les étudiants, d'enquêtes sur le terrain.

128. En 1982, l'assistance au titre de la formation de statisticiens pourrait également porter sur la formation en cours d'emploi conformément aux vœux exprimés par certains Etats. Certaines formes d'aide avaient été accordées en concertation permanente avec l'INSEE.

129. Le représentant de l'INSEE a fait savoir que son institut exécutait des programmes conçus et financés par le ministère de la coopération et du développement et le ministère des relations extérieures et qu'il constituait grâce à ses services consultatifs un appui technique pour ces deux ministères. L'institut fournissait pendant des périodes de courte et longue durée des experts et des services consultatifs en matière de statistiques, organisait des cours de formation ainsi que des tournées d'étude à l'intention de boursiers en provenance des pays en développement. Son programme portait sur environ 25 pays et accordait la priorité à la formation de statisticiens.

130. La politique française en matière de coopération et de développement devrait être redéfinie et renforcée au cours des mois et années à venir. Des moyens plus importants seraient consacrés à cette formation, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés et aux mesures susceptibles de renforcer l'autonomie nationale.

131. Compte tenu de ce dernier principe, les mesures concernant la formation, notamment celle des instructeurs seraient probablement renforcées. Toutes les mesures pouvant aider les pays à évaluer leur situation économique, financière et sociale globale recevraient un certain degré de priorité. La coopération en matière de statistiques, de comptabilité nationale, de prévision et de planification devrait donc être renforcée. Les activités de formation de statisticiens entreprises au cours des années passées seraient poursuivies et renforcées. Elles seraient également étendues aux institutions de formation.

132. Dorénavant, l'assistance apportée aux centres de formation porterait également sur :

- a) la formation à l'utilisation des ordinateurs (matériel, instructeurs, pédagogie);
- b) la formation pratique au cours d'enquêtes sur le terrain ou pendant les stages;
- c) l'élaboration commune de matériels pédagogiques (études de cas, simulation, documentation);
- d) le renforcement des échanges entre les centres de formation.

133. La France poursuivrait son assistance aux centres qui organisaient et assuraient une formation permanente et de recyclage (CEPEF, le Centre de Munich, CESD) assistance qui serait plutôt sous forme de stages de formation dans les pays intéressés.

134. De nouvelles orientations seraient étudiées en collaboration avec les pays intéressés :

- a) la coordination et la coopération étroites dans le domaine des activités statistiques effectuées par les pays membres de la CEE et l'organisation à un stade ultérieur d'activités de coopération qui seraient définies par l'Office statistique des communautés européennes;

- b) l'organisation d'activités de formation en cours d'emploi, une plus grande priorité étant accordée à des nationaux susceptibles de maîtriser certaines disciplines ou techniques, compte tenu de l'expérience acquise par l'INSEE en Amérique latine. La comptabilité nationale devrait constituer un sujet prioritaire, cependant la diffusion des renseignements, la coordination statistique, la création de systèmes informatiques inter-administratifs seraient examinées.
- c) la formation du personnel intermédiaire (agents techniques) des pays et des bureaux nationaux de la statistique.

135. Deux participants ont indiqué que les domaines prioritaires liés à la formation de statisticiens pour lesquels ils souhaitaient une assistance étaient les suivants :

- a) développement des bibliothèques de référence, soit par des dons, soit au moyen de paiements, en monnaie locale, les institutions manquant de devises;
- b) création ou modernisation des laboratoires de statistique des établissements d'enseignement par la fourniture de machines à calculer de bureau, d'un mini-ordinateur ou d'un micro-ordinateur et autres outils statistiques;
- c) bourses d'études permettant de détacher des responsables de la formation auprès d'autres établissements de formation, de façon à développer leurs connaissances et expérience pédagogiques.

136. Le secrétariat a indiqué que ces questions seraient soumises aux autorités compétentes, tout en faisant observer qu'il n'était pas un organisme de financement et ne pouvait préjuger la réponse des organismes de financement à ces demandes.

137. En ce qui concerne les moyens propres à accroître les fonds disponibles pour la formation de statisticiens, le secrétariat a souligné qu'il appartenait aux statisticiens eux-mêmes de faire en sorte que les résultats de leurs travaux soient suffisamment utiles et importants pour répondre non seulement aux besoins à long terme, mais également aux besoins quotidiens de leurs gouvernements, soucieux qu'ils étaient d'améliorer le sort quotidien des populations.

#### I. ETAT ACTUEL DE LA RECHERCHE DANS LES CENTRES DE FORMATION

138. Un représentant du secrétariat a rappelé les discussions qui avaient eu lieu au titre du point 5 de l'ordre du jour du Groupe de travail sur l'organisation et le personnel des services statistiques. Au cours de ces discussions, on avait appelé l'attention sur les conclusions du Groupe de travail quant à la nécessité de réaliser une recherche appliquée et une analyse approfondie dans les bureaux de statistiques et d'instaurer une collaboration étroite avec les centres de formation et de recherche.

139. Compte tenu du rôle que ces centres étaient tout à fait désignés à jouer dans les efforts déployés non seulement par les bureaux de statistiques mais également par d'autres institutions, il conviendrait d'avoir une idée du type et de la nature des travaux de recherches entrepris dans ces centres et l'étendue de leur collaboration avec les autres institutions nationales et privées.

140. Pour pouvoir déterminer dans quelle mesure l'ensemble des activités de ces centres influait sur le développement national, il était souhaitable d'adopter une optique vaste sinon tout à fait théorique de la recherche. A cet égard, les activités suivantes pourraient être examinées :

- a) projets réalisés par des étudiants ayant obtenu ou étant en train de préparer un grade universitaire;
- b) travaux de recherche effectués par des étudiants qui font de hautes études universitaires;
- c) travaux de recherche effectués (individuellement ou conjointement) par les professeurs;
- d) autres activités telles que les services de consultants etc.;
- e) problèmes constituant un obstacle à la recherche.

141. Il ressortait des exposés faits par les centres représentés que tous les centres étaient activement engagés dans les projets réalisés par les étudiants, projets concernant les besoins nationaux et entrepris dans la plupart des cas en collaboration ou en consultations avec les organismes gouvernementaux ou d'autres institutions. Toutefois compte tenu de la nature de ces projets, il se posait un problème sérieux au niveau de leur financement.

142. De manière générale, on pouvait distinguer deux types de projets : a) projets réalisés par des étudiants pendant une courte période de leur formation; b) projets réalisés pendant une période plus longue allant de trois à six mois et qui, dans certains cas, comportaient un passage dans les ministères pendant les travaux sur le terrain. Dans ce dernier cas qui s'applique en général aux étudiants des années supérieures la fin du projet était marquée par la rédaction d'un rapport ou d'un mémoire qui était soutenu devant un jury.

143. Tous ces centres n'étaient pas encore en mesure de fonctionner au niveau des hautes études universitaires où la recherche, au sens traditionnel, était effectuée, notamment, pour les raisons suivantes : a) les centres assuraient avant tout une formation de niveau intermédiaire ; b) lorsque le programme était sanctionné d'un grade universitaire, il y avait pénurie de moyens, notamment de personnel compétent.

144. La recherche effectuée par le personnel enseignant, qui était distincte de la supervision des projets des étudiants serait actuellement assez négligée dans certains centres. Cependant des efforts étaient déployés dans quelques centres, soit individuellement, soit collectivement par le personnel enseignant du centre de statistique et des chercheurs extérieurs au centre.

145. Les directeurs ont donné quelques exemples de travaux qui avaient été effectués dans leur centre, de modes de financement et de plans futurs.

a) Ghana

- i) études effectuées par les étudiants sur les statistiques officielles que le gouvernement avait estimé utiles;
- ii) études effectuées en coopération avec l'école de médecine sur les problèmes de la santé des collectivités;
- iii) travaux sur la nature et l'ampleur de la pauvreté effectués en commun avec l'Institut de statistique et de recherche économique qui faisait partie du Centre du Ghana.

b) Ibadan

- i) un grand nombre de projets dans le domaine des statistiques officielles et sur d'autres aspects de la statistique avait été effectué par les étudiants. Des documents seront ultérieurement établis à ce sujet;
- ii) études sur la modernisation et la mise au point des techniques utilisées dans les enquêtes permanentes;
- iii) études sur les problèmes statistiques concernant les expériences en matière d'assolement et les enquêtes agricoles concernant la rotation des cultures;
- iv) modèles de prévision pour l'économie nigérienne en collaboration avec le département de l'économie.

c) Abidjan

L'initiation à la recherche à l'Ecole de statistique d'Abidjan portait sur les domaines suivants : démographie, informatique, collecte et élaboration des statistiques économiques et sociales de divers services publics, para-publics et privés. Cette initiation se faisait sous forme d'études de cas et stages. Les résultats pertinents étaient revus, corrigés et améliorés par les professeurs titulaires et publiés dans la revue de l'Ecole intitulée "Etude et Recherche".

d) Yaoundé

Etudes portant sur divers domaines des statistiques officielles notamment collecte, traitement et analyse des données; un exemple de travaux sur le logement a été donné.

Le centre espérait pouvoir s'orienter davantage vers la recherche avec l'introduction du programme d'ingénieur.

e) Kigali

Etudes portant sur : i) coût des produits alimentaires à Kigali; ii) structure des salaires; iii) niveau de consommation; iv) caractéristiques des ménages.

Le centre de l'économie appliquée a contribué à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil d'administration ayant récemment pris une décision tendant à appuyer toute mesure de nature à améliorer les méthodes de recherche et d'en coordonner les activités, il serait possible dans l'avenir de mettre l'accent sur des thèmes moins généraux.

L'incertitude quant au soutien financier du Ministère français de la coopération et du développement s'était traduite par la suspension de certaines activités.

f) Rabat

Les divers projets entrepris portaient notamment sur les domaines suivants : i) démographie; ii) études sur la consommation; iii) financement public; iv) prix de détail; v) enquêtes sur la fécondité; vi) migrations internationales.

Les résultats de ces études ont été publiés dans le Bulletin de l'Institut.

g) CESD

L'objectif principal de CESD en matière statistique et économique est de doter les pays en développement de cadres supérieurs en statistique. Cependant les élèves pouvaient bénéficier d'une initiation à la recherche au cours de la troisième année d'étude au Centre. Cette initiation pouvait en troisième année au moyen de séminaires dans le cadre de la préparation du DEA (Diplôme d'études approfondies), et ce aux termes des conventions signés avec certaines universités parisiennes, ou de façon plus limitée, au sein de l'Unité de recherche de l'ENSAE qui pouvait accueillir chaque année deux ou trois anciens élèves de l'ENSAE ou du CESD. Par ailleurs, le CESD menait des activités d'étude et de recherche confiées à des consultants extérieurs et qui portaient notamment sur :

- a) l'élaboration de matériels pédagogiques ; manuels scolaires, d'études de cas, simulations;
- b) des études économiques et statistiques comme par exemple l'étude des rapports entre la croissance économique et les ressources naturelles en Afrique et l'étude sur la coordination de l'exécution du projet de comparaisons internationales des prix dans sept pays africains d'expression française, projet financé par la CEE.

h) EASTC

Les enquêtes entreprises avaient pour objectif principal d'assurer une formation en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données.

Grâce au renforcement des effectifs du centre, les efforts seraient axés sur la modernisation des matériels pédagogiques et des études par pays.

i) UBS (Gaborone)

Bien que les travaux soient sérieusement entravés par une pénurie aiguë de personnel, certaines études visant notamment à appuyer les efforts du Bureau de statistique avaient été effectuées. Elles portaient sur les conditions de vie et les prévisions en matière de main-d'oeuvre.

146. Dans son intervention, l'IDS a fait état de sa participation active aux travaux de recherche en Afrique, à savoir :

- a) l'accueil de chercheurs stagiaires à l'Institut;
- b) l'exécution en Afrique de projets de recherche spécifiques;
- c) utilisation de systèmes pour appuyer les activités de recherche.

147. On a donné quelques exemples de travaux de recherche dans les domaines suivants : profil de la vie sociale, projet de comparaisons internationales, évaluation de l'épuisement des ressources nationales.

148. Le représentant du Zimbabwe a informé les participants que, bien que son bureau soit en cours de réorganisation, des études étaient actuellement menées en collaboration avec d'autres ministères tels que le Ministère du travail et des services sociaux (enquêtes sur l'invalidité physique) et le Ministère de la planification de la main-d'oeuvre et du développement (évaluation de la main-d'oeuvre spécialisée et semi-spécialisée dont disposait le pays). Dans le bureau même, on était à un stade avancé de la planification de l'exécution des enquêtes sur le budget des familles qui, pour la première fois, couvreraient les zones rurales et urbaines.

149. Le représentant de l'"Overseas Development Administration" a fait remarquer que le Groupe de travail sur l'organisation et le personnel des services statistiques a, dans son rapport, mis l'accent sur la nécessité de travaux de recherche appliquée dans la région. Il a souligné le fait que des études méthodologiques coordonnées et bien structurées entreprises par les étudiants pouvaient apporter des résultats importants et utiles. Il a cependant mis en garde contre le fait que l'utilisation de méthodologie inadéquate dans les projets des étudiants pouvait être un gaspillage de ressources.

150. La représentante du Sénégal aimerait que le concept de la recherche soit abordé avec circonspection. A son avis, les projets des étudiants qui ne comportaient aucun travail original sérieux ne devraient pas être mis sur le même pied d'égalité que les travaux de recherche théoriques habituels, même plus restreints.

151. En conclusion le secrétariat a précisé qu'étant donné la gamme des programmes de formation des divers centres et leur niveau, le débat devait également porter sur les projets qui contribuaient au développement du pays. Il a été émis l'espoir qu'avec le temps un compte-rendu détaillé de toutes les activités pourrait être établi.

#### J. DIFFUSION DES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION

152. Dans la présentation de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a renvoyé les participants au document ST/ECA/STPA/DM.2/6 intitulé "Diffusion des informations sur les activités de formation".

153. Il a rappelé aux participants les délibérations du Groupe de travail sur l'organisation et le personnel des services statistiques et signalé que ce groupe avait estimé que, compte tenu des installations de formation disponibles dans la région et étant donné la nécessité de mettre sur pied des programmes de formation spécialisée de courte durée pour les agents d'exécution, il fallait continuer à tirer parti des installations extérieures à la région. A cette fin, il serait nécessaire d'obtenir des renseignements à ce sujet.

154. Inspiré par le succès éclatant du programme du Centre de Munich, on s'est efforcé d'identifier d'autres centres susceptibles de remplir ce rôle.

155. Après consultations avec différents organismes gouvernementaux, une liste préliminaire de ces centres avait été dressée. (document ST/ECA/STPA/DM.2/8).

156. Le secrétariat a mis l'accent sur le fait que cette liste n'était qu'une liste préliminaire et qu'elle n'était en aucun cas exhaustive. L'avenir dirait s'il était nécessaire de la compléter.



157. Le secrétariat a rappelé aux participants que le document ST/ECA/STPA/DM.2/7 intitulé "Répertoire des centres de formation statistique participant au programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA)" n'était qu'une simple révision de la version précédente qui tenait compte des observations envoyées par les centres.

158. Dans l'ensemble, les participants ont jugé ce répertoire acceptable. Certains directeurs souhaitaient y apporter quelques rectifications. Il a été convenu qu'ils devaient transmettre leurs observations au secrétariat.

159. Par ailleurs, on a notamment attiré l'attention sur la nécessité pour l'EASTC de donner la composition de son Comité consultatif. Il conviendrait également que ce Centre et le Centre de Makerere fassent une ventilation du nombre des étudiants par pays, et ce, pour faire ressortir leur caractère régional.

160. S'agissant du Bulletin du PFSA le secrétariat a informé les participants que l'objectif du Bulletin était de fournir régulièrement et plus fréquemment que le Répertoire des données concises, tenues à jour et faciles d'accès sur le PFSA en général.

161. Cette mesure ayant été prise depuis la dernière réunion des directeurs, le secrétariat a estimé qu'il était approprié de les en informer et de demander leur opinion sur la politique régissant la publication de ce bulletin, en particulier dans les domaines ci-après : a) objectifs de caractère général; b) périodicité de sa parution; c) liste d'envoi; et d) format.

162. Les participants se sont félicités de la publication du Bulletin PFSA. Ils ont néanmoins fait les propositions pour l'améliorer, à savoir :

- a) l'inclusion de nouvelles sur les changements de personnel dans les centres;
- b) la publication d'un tableau récapitulatif des travaux de recherche et des résultats revêtant une importance majeure à l'échelle nationale ainsi que la description du rôle de coopération ou de collaboration des bureaux nationaux de statistique et des organes apparentés;
- c) la diffusion des publications résultant des travaux de recherche;
- d) l'insertion dans la liste d'envoi des ministères et directions du personnel et des effectifs de la fonction publique ainsi que des ministères et directions des finances.

163. Le représentant de l'ISI a informé les participants des activités de l'Institut et, en particulier, de l'existence d'un bulletin intitulé "Educational Newsletter". Il a signalé que le prochain numéro du bulletin contiendrait un bref article sur le PFSA et la réunion en cours.

## K. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

164. La réunion a décidé que sa prochaine rencontre se tiendrait dans la première quinzaine de novembre 1983. En ce qui concerne le lieu, les Directeurs des centres consulteraient les autorités compétentes et feraient parvenir éventuellement à la CEA des propositions relatives à l'accueil de la réunion.

## L. DIVERS

165. Un représentant du secrétariat a souligné qu'il était nécessaire de mesurer les progrès accomplis dans la régionalisation de droit ou de fait des centres du PFSA, en ce qui concerne essentiellement les services offerts aux autres pays de la région. Il a donc prié instamment les Directeurs d'assurer une plus grande publicité à leurs centres respectifs, notamment en adressant, chaque année, aux pays utilisateurs éventuels une lettre circulaire précisant les conditions et les modalités d'admission à leur centre.

166. Par ailleurs, plusieurs participants ont voulu savoir quelles étaient les prévisions relatives aux opérations futures dans le cadre de l'élément régional du PFSA financé par le PNUD et ont par la même occasion recommandé que toutes les questions débattues au cours de la réunion soient prises en compte dans ces prévisions. En réponse, le secrétariat a indiqué que le descriptif de projet relatif à cet élément régional sera révisé dans la limite des 2 millions de dollars des Etats-Unis alloués par le PNUD au programme pour la période 1982-1986. Le descriptif de projet révisé prendrait en considération les conclusions de la réunion et une fois qu'il serait signé il serait transmis à tous les Etats membres de la CEA, ainsi qu'aux Directeurs des centres, pour information.

167. La réunion n'a pas jugé opportun de discuter de la question relative au critère de répartition de bourses dans le cadre de la requête régionale soumise à la CEE en raison de l'état actuel des négociations.

## M. ADOPTION DU RAPPORT

168. Le Groupe de travail a adopté le rapport modifié en vue de sa transmission à la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains.

ANNEXE RELATIVE AUX DISCUSSIONS CEA-CEE  
SUR LE PFSA

1. Conformément aux vœux exprimés par la seconde réunion des Directeurs des centres participant au PFSA lors du débat sur le point 8 de l'ordre du jour, les représentants de la CEA et de l'OSCE se sont réunis.
2. Les incompréhensions et difficultés rencontrées au cours des différentes étapes de la présentation de la requête PFSA auprès de la CEE ont pu être levées.
3. En conséquence, les parties intéressées agiront en sorte que :
  - a) les mesures proposées tendant à améliorer le système d'octroi des bourses (engagement des pays sur un nombre de demandes et actions des donateurs de façon à faciliter les attributions selon les diverses possibilités existantes);
  - b) l'étude commune (CEA, CEE, pays membres de la CEE et secrétariat ACP) débouchant sur une définition des mesures qui pourraient éventuellement être prises et les attributions de chacune des parties;

soient mis en oeuvre.